

# Les objectifs du Grenelle de l'envi



**80 kWh/m<sup>2</sup>**  
est l'objectif  
fixé par la  
réglementation  
en 2010 pour  
la rénovation

**Technal anticipe** la nouvelle réglementation thermique et propose des produits capables de **réduire les consommations énergétiques** de vos bâtiments pour répondre aux exigences du **développement durable**.

Le Grenelle de l'environnement a proposé des engagements pour réduire notre impact sur l'environnement.

Aujourd'hui, le secteur du bâtiment consomme plus de **40% de l'énergie produite**, les enjeux de ce secteur sont donc considérables.

La Réglementation Thermique (RT), actuelle et future, fixe les objectifs à atteindre pour vos projets de rénovation ou de neuf.

## Un Outil : le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), devenu obligatoire pour la vente et la location, il répond à trois objectifs :



**Inform**er les propriétaires sur la consommation énergétique du bâtiment et les coûts associés.



**Sensibiliser** le public au réchauffement climatique et aux enjeux de leurs projets



**Inciter** les propriétaires à rénover



## Technal vous propose des outils de tests pour repenser votre projet



**Calculez** l'**étiquette énergie** de votre logement à partir de vos factures de chauffage et d'électricité



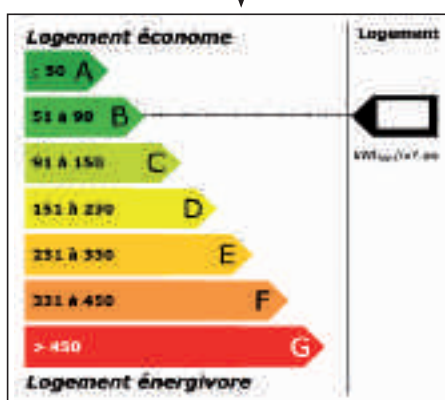
**Evaluez les solutions thermiques** de votre logement grâce au questionnaire en page suivante

## calculez votre étiquette Energie à partir de vos factures

- 1 - Relevez et calculez votre **consommation annuelle** en **kWh** sur vos **factures de chauffage et d'électricité**.
- 2 - Soustraire à votre consommation électrique les consommations domestiques (électroménager, audio-visuel...), en fonction du nombre d'habitants dans votre foyer.
- 3 - Evaluer votre surface habitable sans compter les sous-sols, terrasses, balcons, garages ni combles afin d'obtenir votre surface nette (Shon).

Remplissez les cases colorées du tableau ci-dessous à l'aide de votre calculatrice en suivant les indications.

Factures	Consomation annuelle	Total	
Electricité	kWh - (1000 x _____ nbre d'habitants / foyer) x 2,58 =		
Fuel	kWh =		
Gaz	kWh =		
Bois	Stères x 900 =		
	<b>Consommation totale</b>		kWh
	divisée par la	/	
	Surface Shon		m <sup>2</sup>
		=	
	<b>Consommation primaire</b>		kWh/m <sup>2</sup>



Vous pouvez désormais déterminer votre étiquette énergie en reportant votre consommation d'énergie primaire sur l'échelle du DPE entre A et G.

Attention, cette estimation est indicative et ne peut en aucun cas remplacer le DPE.